



Prélèvement en pourcentage de l'état sur les comptes d'une veuves

Par **MARCHETTI Joseph**, le **13/11/2017 à 18:00**

Bonjour.

Ma mère est veuve s'il elle viens à décéder quelle est le pourcentage que l'état prélève sur ses comptes (livret, La poste PEP SECOYA compte courant etc). Merci.

Salutations.

Par **Visiteur**, le **13/11/2017 à 19:15**

Bonjour,

Rien jusqu'à 100.000 euros par enfants, mais pour une réponse précise, il faudrait connaître l'état patrimonial actuel et les biens possédés.